

n° 13

Programme de législature et planification financière

Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues.

Depuis le premier conseil général de la nouvelle commune de Haute-Sorne les termes de programme de législature et de planification financière sont récurrents. Si l'on parcourt les différents procès-verbaux du Conseil Général nous pouvons trouver dans celui du premier janvier 2013, l'allocution de Monsieur le Maire qui disait:

Nous devons établir avec le Conseil Communal:

Un programme de législature pour les 5 prochaines années.

Un plan financier extrêmement rigoureux mais n'excluant pas des investissements à valeurs ajoutées. Un programme d'investissement fixant les priorités et les échéances.

Lors du conseil général du 23 avril 2013, nous avons reporté un crédit de 665'000 Frs pour l'assainissement de la route du Montchoisi, à cause du manque de visibilité financière de la commune.

Dans les questions orales du Conseil Général du 23 juin 2013, Monsieur Olivier Boillat posait la question suivante :

Le Conseil communal a-t-il prévu de réaliser un plan financier sur 4 ans, à discuter au Conseil général ces prochains mois ?

Question à laquelle Monsieur le Conseiller Etienne Dobler a répondu par :

Le Conseil communal s'est déjà attelé à la préparation d'un programme de législature, qui comprend une planification financière. Le cadre légal est l'article 22 du décret concernant l'administration financière des communes. Le Conseil communal établit un plan financier valable pour 5 ans et revu tous les 2 ans. Chez nous, il sera revu tous les 6 mois. Le plan financier vise à un équilibre budgétaire, à dégager un degré d'autofinancement suffisant, ainsi qu'à une maîtrise de l'endettement et du service de la dette.

Dans le procès-verbal du 27 janvier 2015 Monsieur le Conseiller M. Pascal Créatin indiquait que

Pour la commune de Haute-Sorne, de très importants investissements sont effectivement nécessaires durant les années à venir pour mettre nos réseaux en conformité avec les lois. 8 à 9 millions de francs figurent au programme de législature 2013-2017.

Des références aux programmes de législature et d'investissement peuvent être également trouvées dans les PV des séances d'acceptation des comptes et des budgets.

Or actuellement aucun programme d'investissement ou de législature n'a été communiqué aux conseillers généraux. Je ne vous cacherais pas qu'à titre personnel j'ai de plus en plus de difficultés à me

positionner sur les différents projets qui nous sont soumis lors de chaque Conseil Général sans avoir une vision globale des différents projets planifiés et je suis persuadé que nombre de mes collègues sont dans la même situation.

Nous sommes conscients que la mise en place de cette nouvelle commune a impliqué et implique encore un travail important et que Rome ne s'est pas fait en un jour. Cependant après plus de deux ans d'existence il me semble légitime de vous poser les questions suivantes :

- **Quel est l'état d'avancement actuel du programme de législature ?**
- **Quand le conseil Général pourra-t-il en prendre connaissance ?**

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Pour le groupe PCSI-HS & RC

Daniel Joray
Signature(s)

